

Peut il prendre mon enfant à sa charge?

Par lolofafane, le 05/11/2013 à 19:01

Bonsoir,

J'ai un fils d'une première union qui ne porte ni mon nom ni le nom de mon conjoint mais celui de son pére biologique.(qu'il ne connait pas du tout)

Etant militaire, mon conjoint a le droit à certaines aides en tant que père de famille et s'il a un enfant à sa charge(ce qui n'est pas reconnu puisque mon fils ne porte pas son nom).

Peut il tout de même prendre mon enfant à sa charge?Le déclarer sur ses impôts??Si oui , comment faire , quelles sont les démarches à effectuer?

Nous sommes déclarés en concubinage prochainement pacsés.

Je ne sais pas si cela aide ou non.

De plus, c'est lui qui l'élève depuis son plus jeune âge et son père biologique n'a quasiment jamais donné signe de vie.

Merci d'avance,